

AR Prefecture

006-210601316-20220408-D2022_08-DE
Reçu le 15/04/2022
Publié le 15/04/2022

République Française

Département des Alpes Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en exercice : 7
présents : 7
dont représentés : 2
votants : 7

Séance du 08 avril 2022

Date convocation :
01^{er} /04/2021

Date d'affichage :
01^{er} /04/2021

L'an deux mille vingt-deux, et le 08 avril à 17h000, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Présents : Jean-Jacques BAYONNE, Florence BONNARD, Noël FERRARO, Sébastien JUBEUX, Jean-Pierre POU

Excusé(s) : Ivan CONSTANT a donné procuration à Florence BONNARD
Raphaël PETITHOMME a donné procuration à Noël FERRARO

Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-08

Le Maire, présente aux conseillers municipaux le compte de gestion du Budget communal de l'exercice 2021

Objet :

*Vote du Compte de
Gestion 2021 – Budget
principal*

Après présentation du compte de gestion dressé par le receveur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion présenté, conforme dans ses résultats avec le compte administratif – Budget Communal 2021.

Votes pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

